Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026443-DE

2026/4/43

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire sortant de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 16 mars 2026

Présents (25) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

Mme	TALBOT	Céline
M.	GOGDET	Freddy
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Madame DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Ewen HUBERT.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026443-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.4.43

7– ELECTION DES MAIRES DELEGUES

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires des élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2113-11 et L.2113-12 relatifs aux maires délégués, ainsi que l'article L.2121-20 relatif aux pouvoirs,

Vu le code électoral,

Considérant que le conseil municipal de RIVES-DU-COUESNON nouvellement installé est complet pour procéder à l'élection du maire, des adjoints et des maires délégués,

Considérant que chaque commune déléguée dispose d'un maire délégué (article L. 2113-11 du CGCT). Les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres. Ils sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que le conseil municipal de RIVES-DU-COUESNON, dont tous les sièges sont pourvus à l'issue du scrutin du 15 mars 2026, est régulièrement constitué ; que 25 de ses 27 membres sont présents, 2 conseillers ayant régulièrement donné pouvoir conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ; que le quorum est atteint et que les conditions sont réunies pour procéder valablement à l'élection des maires délégués,

Il est procédé, conformément aux règles ci-dessus définies, à l'élection des maires délégués de la commune de RIVES-DU-COUESNON.

Sous la présidence de Monsieur LEBOUVIER David élu maire, deux assesseurs sont nommés pour l'assister dans le dépouillement : Madame RIBAULT Amélie et Monsieur ROY Johann.

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats pour la commune déléguée de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Madame GILLETTE Corinne est candidate pour la commune déléguée de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026443-DE

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chacun des conseillers présents dépose son bulletin dans l'urne, les mandataires votant également pour le compte des conseillers absents ayant donné pouvoir.
Après dépouillement des bulletins, conformément aux règles du scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

A obtenu :

Madame GILLETTE Corinne : 27 (vingt-sept) voix
Madame GILLETTE Corinne ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire déléguée de la commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de RIVES-DU-COUESNON et immédiatement installée.

Sous la présidence de Monsieur LEBOUVIER David élu maire, demande quels sont les candidats pour la commune déléguée de Saint-Georges-de-Chesné.

Madame GEORGEAULT Valérie est candidate pour la commune déléguée de Saint Georges-de-Chesné.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chacun des conseillers présents dépose son bulletin dans l'urne, les mandataires votant également pour le compte des conseillers absents ayant donné pouvoir.
Après dépouillement des bulletins, conformément aux règles du scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026443-DE

A obtenu :
Madame GEORGEAULT Valérie : 27 (vingt-sept) voix
Madame GEORGEAULT Valérie a été proclamée maire déléguée de Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon et a été immédiatement installée.

Sous la présidence de Monsieur LEBOUVIER David élu maire, demande quels sont les candidats pour la commune déléguée de Saint-Marc-sur-Couesnon.

Madame PIGEON Véronique est candidate pour la commune déléguée de Saint-Marc-sur-Couesnon.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chacun des conseillers présents dépose son bulletin dans l'urne, les mandataires votant également pour le compte des conseillers absents ayant donné pouvoir.
Après dépouillement des bulletins, conformément aux règles du scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

A obtenu :
Madame PIGEON Véronique : 27 (vingt-sept) voix
Madame PIGEON Véronique a été proclamée maire déléguée de Saint-Marc-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon et a été immédiatement installée.

Sous la présidence de Monsieur LEBOUVIER David élu maire, demande quels sont les candidats pour la commune déléguée de Vendel.

Madame KAZUMBA Lelu est candidate pour la commune déléguée de Vendel.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chacun des conseillers présents dépose son bulletin dans l'urne, les mandataires votant également pour le compte des conseillers absents ayant donné pouvoir.
Après dépouillement des bulletins, conformément aux règles du scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026443-DE

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

A obtenu :
Madame KAZUMBA Lelu : 27 (vingt-sept) voix
Madame KAZUMBA Lelu a été proclamée maire déléguée de Vendel, commune déléguée de Rives-du-Couesnon et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Ewen HUBERT



